

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2019

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES - (N° 1939)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1

présenté par
Mme Yolaine de Courson

ARTICLE 2

Au début de l'alinéa 3, substituer au mot :

« Elle »

les mots :

« L'agence ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.